

DELIBCS2024.59

SYNDICAT MIXTE DE LA TET - BASSIN VERSANT

 Séance du 28 novembre 2024 -17h30 – Salle polyvalente EVORA – Avenue du Stade – 66540 BAHO
 Budget Primitif 2024 - Régularisation du transfert des flux des restes à réaliser d'investissement 2023

L'an 2024, le 28 novembre à 17h30, s'est réuni le Comité Syndical Salle polyvalente EVORA à BAHO sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés, le 20 novembre 2024, aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et les annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmises, avec les convocations.

Assistaient à la séance

PMMCU	Présents	Mmes Cécile MARGAIL - Aurélie PASTOR-BARNEOUD - MM. Jean-Luc GAMEZ - Patrick GOT - Gilles GUILLAUME - Théophile MARTINEZ - Jacques PALACIN - Pierre PARRAT - Max TIBAC - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEU - Robert VILA
	Absents et suppléés	M. Jean-Paul BILLES suppléé par M. Joël PACULL - Roger GARRIDO suppléé par M. Daniel ERRE -
	Absents et Excusés	Mme Armelle REVEL-FOURCADE – MM. Jean-Louis CHAMBON - Charles DURAND - Rémi GENIS- Frédéric GUILLAUMON- Stéphane LODA - Patrick PASCAL - Georges PUIG
C. C. DES ASPRES	Présent	M. Jérôme DE MAURY
	Absent et Excusé	M. Bernard LEHOSSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présent	M. Alain DOMENECH
	Absent et Suppléé	M. Gérard SOLER suppléé par M. Guy LAFFORGUE
	Absents et Excusés	MM. Marc BIANCHINI - René LAVILLE
C.C. CONFLENT CANIGOU	Présents	MM. Henri GUITART – Bernard LAMBERT
	Absent et Excusé	M. Daniel ASPE
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Absent et Suppléé	M. Jérôme PALMADE suppléé par M. Yves PELLET
	Absente et Excusée	Mme. Joëlle ESTALA METOIS -
C.C. PYRENEES CATALANES	Absent et Excusé	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Absent et Excusé	M. Christian PALLARES
C.C. HAUT VALLESPYR	Absent et Excusé	M. Alain MALIRACH

Quorum : avec 20 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.

Secrétaire de séance : le comité désigne comme secrétaire de séance : M. Fabrice TIGNERES

Pouvoir : Mme Armelle REVEL-FOURCADE à M. Patrick GOT

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU – 1^{er} Vice-Président en charge des finances

Lors du transfert des restes à réaliser d'investissement 2023 sur l'exercice 2024, un dysfonctionnement informatique a compromis le transfert des flux ;

Alors que le compte administratif et le compte de gestion étaient parfaitement concordants au moment du vote, il apparaît que 62 340 € n'ont pas été reportés à l'opération 111 – Etude Systèmes d'Endiguement sur l'exercice 2024, faisant apparaître en restes à réaliser de dépenses 47 946.94 € contre 110 286.94 €.

Afin de respecter la règle budgétaire qui édicte « les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, sont repris dans les colonnes appropriées au budget primitif de l'exercice suivant », le budget primitif 2024 voté le 9 avril dernier doit être régularisé.

Après avoir pris attache auprès de notre conseiller aux décideurs locaux à la trésorerie et des services préfectoraux en charge du contrôle budgétaire, il vous est proposé la régularisation suivante :

Vote du 09/04/2024 :

	RAR Dépenses	Nouvelles propositions	Crédits ouverts
OPERATIONS hydrauliques et prévention des inondations			
Etude Systèmes endiguement	47 946,94 €	- €	47 946,94 €
OPERATIONS de réserves (mobilisation trésorerie)			
Frais d'études	- €	100 000,00 €	100 000,00 €

Régularisation :

	RAR Dépenses	Nouvelles propositions	Crédits ouverts
OPERATIONS hydrauliques et prévention des inondations			
Etude Systèmes endiguement	110 286,94 €	- €	110 286,94 €
OPERATIONS de réserves (mobilisation trésorerie)			
Frais d'études	- €	37 660,00 €	37 660,00 €

Vue d'ensemble -BP 2024 – vote et reports – voté le 09/04/2024 :

SM LA TET - BASSIN VERSANT - BUDGET SM LA TET BASSIN VERSANT - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 629 202,33	3 957 352,72
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	410 940,07	413 413,95
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 330 624,27	(si solde positif) 0,00
		=	=
Total de la section d'investissement (2)		4 370 766,67	4 370 766,67
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 966 780,79	2 236 690,04
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	115 147,46	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 845 238,21
		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		5 081 928,25	5 081 928,25
TOTAL DU BUDGET (4)		9 452 694,92	9 452 694,92

Vue d'ensemble – section d'investissement BP 2024 – vote et reports régularisés

SM LA TET - BASSIN VERSANT - BUDGET SM LA TET BASSIN VERSANT - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 566 862,33	3 957 352,72
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	473 280,07	413 413,95
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 330 624,27	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	4 370 766,67	4 370 766,67
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 966 780,79	2 236 690,04
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	115 147,46	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 845 238,21
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	5 081 928,25	5 081 928,25
	TOTAL DU BUDGET (4)	9 452 694,92	9 452 694,92

Cette opération n'impacte en rien le montant des contributions des EPCI 2024, les crédits provenant d'une mobilisation de trésorerie déjà contribué.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier -M57 du SMTBV,

Vu la délibération n°DELIBCS2024/16 du vote du Budget Primitif 2024 en date du 9 avril 2024,

Sur rapport de présentation, le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la régularisation du transfert des flux des restes à réaliser d'investissement 2023 au budget primitif 2024,
- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2024 du Syndicat Mixte de la Têt – Bassin Versant, ainsi régularisé par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement,
- **AUTORISE** le Président en exercice ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération,
- **DIT** que la présente délibération restera annexée au budget primitif 2024.

SCRUTIN POUR : 21 dont 1 pouvoir ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé le Président et la secrétaire de séance au registre des délibérations

Publié le 02/12/2024 sur le site internet du SMTBV



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif de Montpellier 6, rue Pitot 34000 MONTPELLIER peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.